

Département du Val d'Oise

Canton de Domont

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 06 AVRIL 2023**

Date de convocation : 30 mars 2023

Date d'affichage : 14 avril 2023

Membres en exercice	29
Membres présents	16
Membres votants	27

L'an deux mil vingt-trois, le 6 avril à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, Mme MOLLIERE, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjoint – M. CHASTAING, Mme DANIN, Mme DRIENCOURT, M. GANDRILLON, M. ESTARZIAU, Mme LECLERC, M. THOME, M. ROCHER, M. ALLET formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. SEFRIN pouvoir à Mme DRIENCOURT, M. JEAN-JACQUES pouvoir à Mme LECLERC, M. ENJALBERT pouvoir à Mme VILLECOURT, M. VET pouvoir à M. GANDRILLON, Mme MAUGER pouvoir à Mme CHAPPAZ, Mme CHAIZE pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, Mme MONET pouvoir à Mme MOLLIERE, Mme MOROSAN pouvoir à M. KAYAL, Mme TRAN pouvoir à M. BOURSE, M. RICHARD pouvoir à M. ROCHER, Mme ETHUIN-JEANMET pouvoir à M. ALLET.

Absents : Mme NGO DJOB, Mme YOT.

Secrétaire de séance : Mme MOLLIERE.

N° DEL-2023-035

OBJET : TARIFS DE L'ESPACE JEUNES DE SAINT-PRIX

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2252-1 et L. 2252-2 ;

VU l'avis favorable de la commission permanente Enfance-jeunesse en date du 23 mars 2023

VU l'avis favorable de la commission permanente Finances en date du 27 mars 2023

CONSIDERANT qu'une cotisation annuelle est demandée afin de participer à l'Espace Jeunes de Saint-Prix, et qu'une participation financière sera demandée pour s'inscrire à des activités spécifiques hors Saint-Prix.

CONSIDERANT la note explicative de synthèse et sur le rapport de Madame Vanessa LECLERC ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE les tarifs de l'Espace Jeunes de Saint-Prix, comprenant :

- Une cotisation annuelle de 20€
- Les tarifs aux activités spécifiques :
 - o 5€ pour les activités culturelles, en dehors de Saint-Prix
 - o 10€ pour les activités de loisirs, en dehors de Saint-Prix
 - o Gratuité pour les activités sur Saint-Prix

Article 2 : DIT que les recettes seront imputées dans le compte 70 632

* *

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des
délibérations
Céline VILLECOURT – Maire